

MAIRIE
DE
BANDOL
83150

ARRETE DU MAIRE

N° **612**

TEMPORAIRE

SERVICE : POLICE MUNICIPALE

DÉBIT DE BOISSONS – FERMETURE TARDIVE
DÉROGATION DE MONSIEUR **BRUNO RANCUREL**
1, ALLEE JEAN MOULIN – 83150 BANDOL

BAR " LE NAUTIC "

NOUS, Franck BERTONCINI, Maire de Bandol,
VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-1, L 2212-2, L 2212-5,
VU l'arrêté préfectoral du **22 MARS 2022** portant réglementation de la police générale des débits de boissons,
VU la demande de dérogation à l'heure de fermeture de Monsieur RANCUREL Bruno 06.03.24.97.22 – Bar
" LE NAUTIC " – sis : 1, Allée Jean Moulin – 83150 BANDOL (courriel: rancurelbruno@gmail.com),
VU l'avis de Monsieur le Commissaire de Police de Sanary S/mer.

– A R R E T O N S –

ARTICLE 1° Monsieur BRUNO RANCUREL est "exceptionnellement" autorisé à laisser son établissement ouvert jusqu'à **3 heures** du matin aux périodes suivantes :

- Tous les jours de la semaine du 15 Juin 2026 au 30 Septembre 2026.

ARTICLE 2° : Cette autorisation strictement personnelle est délivrée sous réserve qu'aucune modification ou transformation de l'établissement n'intervienne **et ne pourra être renouvelée qu'à partir du 1^{er} FÉVRIER 2027** sur demande écrite du bénéficiaire.

ARTICLE 3° : Le détenteur de cette autorisation devra se conformer à l'article préfectoral relatif aux nuisances sonores en date du 20 Septembre 2002, sous peine de retrait immédiat de cette autorisation.

ARTICLE 4° : Le présent arrêté peut faire l'objet dans un délai maximum de deux mois à compter de sa notification d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulon - 5, rue Racine - BP. 40510 – 83041 TOULON CEDEX 09 ou par l'application informatique « Télécours - Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 5° : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commissaire de la Police Nationale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis en Préfecture et notifié à l'intéressé.



Fait à Bandol, le **26 MAI 2026**

Franck BERTONCINI,
Maire de Bandol.

RÉE. : AP/NM.